
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 14 FÉVRIER 2009 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :	Le maire	Charles Huot
	Les conseillers (ères)	Gil Bennett Susan de Schulthess Bruce Perron Mark Uchwat
	Le directeur général	Michel Trudel
	Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns
	La greffière	Johanne Courte

Résolution (09-06): Il est proposé par le conseiller Perron, appuyé par le conseiller Bennett et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2009.

Résolution (09-07) : Il est proposé par la conseillère de Schulthess, appuyé par le conseiller Uchwat et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 10 janvier soit accepté tel que lu.

Période de questions

1. R.Cantor s'enquiert de la disposition du conseiller Léger sur le conseil municipal et sur le CCU. Une demande a été faite pour obtenir une assistance et des directives du conseil municipal pour des décisions relatives aux projets de règlements N^{os} 176, 178, 179 touchant la concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC du point de vue de la préservation des berges. Également une demande a été faite au conseil de différer l'adoption du projet de règlement ci-haut mentionné et d'adopter les standards minimaux accordés par la MRC des Laurentides sur les règlements de la protection des berges.
2. D. McVie appuie la demande de R. Cantor relative à l'adoption des standards minimaux ci-haut mentionnés accordés par la MRC des Laurentides.
3. J. Tooley manifeste son appui pour le conseiller Léger au sein du CCU.
4. Le conseiller Perron, parlant au nom du CCE, affirme que les enjeux relatifs à la concordance ont été adressés et que le CCE a fait des recommandations et qu'ils étaient unanimement en accord avec les règlements 176, 178 et 179 actuels.
5. La conseillère de Schultess a rappelé les actions entreprises par le CCU, durant les 5 dernières rencontres débutant au mois de juillet 2008, avec l'aide de biologistes professionnels et d'urbanistes pour développer les textes de règlements relatifs à la concordance ci-haut mentionnée. La conseillère de Schultess a aussi adressé le dernier enjeu – celui des milieux humides (article 6.7.5 du règlement 178) qui fut le sujet de la dernière recommandation du biologiste. De plus, il est à noter qu'aucune question n'a été soulevée lors de la séance publique (10 janvier 2009) concernant les règlements 176, 178 et 179.
6. Le conseiller Bennett préconise que les membres du CCU se réunissent de nouveau, qu'ils réévaluent les enjeux et qu'ils fassent des recommandations au conseil à la réunion du conseil municipal du 14 mars 2009. Cet horaire correspondra avec la date d'échéance du 18 mars pour l'adoption du règlement de concordance établie par le Ministère des Affaires municipales.
7. R. Cantor s'enquiert de la demande relative à l'impact des changements urbanistes proposés sur des

lots existants.

8. Le maire Huot s'engage à discuter des affaires du CCU avec le conseiller Léger et se rapportera ensuite aux membres du CCU.

Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

1. Le rapport du superviseur des installations publiques a été lu par le directeur général.
2. Avis de mutation : Rien à signaler.
3. L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois de janvier 2009.
 - Trois (3) permis ont été émis. Voir liste ci-jointe.
3. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU) :
 - Rien à signaler pour le moment.
5. Projet de révision du plan d'urbanisme :
 - Le conseil adressera les enjeux dans une réunion le 14 février, 2009, en après-midi.
6. Projets de règlement N^{os} 176, 178 et 179 – concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC du point de vue de la préservation des berges :
 - Trois (3) conseillers consentent pour que l'adoption des projets de règlement N^{os} 176, 178 et 179 soit différée à la réunion du conseil du 14 mars 2009.

Résolution (09-08)

Il est proposé par le conseiller Bennett, appuyé par le conseiller Perron et il est résolu :

QUE contingent à l'absence du conseiller Léger du CCU (ne servant plus sur le CCU, démission du CCU, ou démission du conseil)

QUE le maire Huot soit assigné représentant du conseil sur le CCU.

7. Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE) :
 - Les recommandations du rapport du Plan Directeur ont été révisées et un bilan a été réalisé et remis au Conseil et à l'urbaniste.
8. Demande de fermeture de chemins forestiers telle qu'énoncée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRFN) : Rien à signaler pour le moment.
9. Projet de règlement N^o 180 concernant les dispositions pour l'implantation d'un quai, débarcadère ou abri de bateau :

La conseillère de Schultess fait la lecture du projet de règlement N^o 180 final.

Résolution (09-09)

Il est proposé par la conseillère de Schulthess, appuyée par le conseiller Uchwat et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement N^o 180 qui porte sur l'amendement du règlement de zonage N^o 89 modifiant les dispositions d'installation de débarcadères, de quais et d'abris à bateaux.

10. Projet de règlement N^o 181 concernant les permis de rénovation :

- Résolution (09-10) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont été informés de la nécessité d'obtenir un permis de construction, pour procéder à l'installation de fosses septiques, de même qu'un certificat d'autorisation de réparations;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge inutile que le règlement N^o 181 final soit lu dans son intégralité;

Il est proposé par la conseillère de Schulthess, appuyée par le conseiller Bennett et il est résolu :

QUE le Conseil municipal se dispense de lire le règlement N^o 181 dans son intégralité.

- Résolution (09-11) :

Il est proposé par la conseillère de Schulthess, appuyée par le conseiller Bennett et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la ville de Barkmere adopte le règlement N° 181 final qui porte sur l'amendement du règlement d'urbanisme N° 92 modifiant les dispositions relatives à l'émission de permis de construction pour les fosses septiques et la création d'un nouveau certificat d'autorisation de réparations.

Affaires juridiques

Résolution concernant l'extension de la compétence de la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ATTENDU QUE les municipalités de L'Ascension et de La Macaza ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe –des-Monts;
ATTENDU QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur Conseil municipal;

Résolution (09-12)

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyée par le conseiller Perron, et il est résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Barkmere accepte l'adhésion des municipalités de L'Ascension et La Macaza à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe –des-Monts.

MRC et affaires gouvernementales

1. Rapport de la MRC : Rien à signaler pour le moment.
2. Pacte de la ruralité 2008 : une présentation sera complétée avant la date d'échéance.
3. Pacte de la ruralité 2009 : La ville de Barkmere propose de faire application pour une assistance financière avec le programme de préservations des berges.
4. Volet II 2008-09 : La ville a reçu l'autorisation pour pouvoir utiliser le Pacte de la ruralité afin d'assister aux obligations financières du programme.
5. La ville a reçu une copie du projet de règlement No 233-2009 portant sur les sommes payables des municipalités.

Sécurité publique/Protection civile

Le directeur général signale qu'il y a un problème avec la base de données des adresses. Il y a des adresses de la ville de Barkmere apparaissant au 911 comme étant des adresses d'Arundel au lieu de Barkmere. Alors les services publics d'Arundel sont contactés au lieu des services d'Huberdeau ou de Montcalm. Une mise à jour de la base de données sera faite et envoyée au 911.

Communications/Technologie/Bulletin

La date d'échéance pour la remise des articles est le 15 mars 2009.

Finances/Budget/Vérification/Évaluation

1. Résolution (09-13) :

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Bennett et il est résolu que les comptes ci-dessous soient payés : Adopté.

0902-1	Yvon Dion	Salaire - Chef. des instl.pub.	942,13
0902-2	Robert A.C. Mearns	Salaire - Sec. - très.	1 486,74

0902-3	Bell Canada	Téléphones - HdeV.	130,53
0902-4	Bell Canada	Téléphones - serv.d'urgence	90,73
0902-5	Bell Mobilité	Téléphone - Pagette	69,79
0902-6	Hydro Québec	Éclairage de la rue	325,70
0902-7	Hydro Québec	Hydro - HdeV/Cent.commun.	674,53
0902-8	Hydro Québec	Électricité - Marina	36,96
0902-9	Yvon Dion	Dép. - Chef. des instl.pub.	368,50
0902-10	Robert A.C. Mearns	Dépense: sec.-très.	739,50
0902-11	Robert A.C. Mearns	Équipement - Sec-très.	50,00
0902-12	Soc.Coop.Agr.Ferm.Nord	Chauffage - inst.public	579,02
0902-13	Rec Gen Canada	Ded.à la source - Canada	278,56
0902-14	Min du Revenu du Qué	Ded.à la source - Québec	576,05
0902-15	M.R.C. des Laurentides	Quote-part. Admin./Éval.	16 833,00
0902-16	Gilbert P. Miller	Contrat - Déneigement ch.Duncan	4 853,63
0902-17	Munic. d' Huberdeau	Contrat - serv.d'incendie (1/3)	3 158,67
0902-18	Robert A.C. Mearns	Petit caisse - Sec-très.	657,59
0902-19	Johanne Courte	Services - Greffier	663,00
0902-20	Michel Trudel	Contrat - Dir.Gén./I.Bat.	3 418,98
0902-21	Michel Trudel	Dép. - Dir.Gén./I.Bat.	383,47
0902-22	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	1 530,00
0902-23	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	156,56
0902-24	Apur, Urbanistes - Conseils	Rév.règ.d'urb-extra (25-06/30-12)	4 730,96
0902-25	Apur, Urbanistes - Conseils	Assist.prof urbanisme	723,81
0902-26	Apur, Urbanistes - Conseils	Rév.plan.d'urb. (2e vers. 1/4)	3 273,38
0902-27	Apur, Urbanistes - Conseils	Rév.règ.d'urb. (2e vers. 1/4)	4 543,22
0902-28	Groupe Conseil Genivar	Contrat Inspection du barrage	7 224,00
0902-29	Bélanger Sauvé	Conseil jur. (01-12/31-12)	713,10
0902-30	Bélanger Sauvé	Conseil jur. (01-01/31-01)	4 175,23
0902-31	Audio Video Lynx - Cable Lynx	Travaux public - rénovation	451,50
0902-32	DCS service d'alarme Inc.	Contrat - alarme - L'HdeV.	197,53
0902-33	R.Mclaughlin Inc.	Travaux public - Rénovation	637,42
0902-34	Yvon Dion	Dép.sécurité/Entretien général	186,81
0902-35	MPMAG Inc.	Services d'arpenteur géo.	5 811,97
0902-36	Claude Hamel	Dépense - traduction	180,36
0902-37	Rec Gen Canada	Balance 2008, ded.à la source - Canada	186,84

2. Résolution (09-14)

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par la conseillère de Schultess et il est résolu :
 QUE la ville de Barkmere nomme André Charest, C.A. comme vérificateur pour l'année 2008.

Installations publiques/Voirie

1. Inspection du barrage : un rapport préliminaire de la firme Genivar a été reçu. Rien à signaler pour le moment.

2. Projet des infrastructures : Permis de voirie

Résolution (09-15)

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Bennett et il est résolu :

QUE la municipalité de Barkmere demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2009-03-04

QUE le directeur général Michel Trudel soit autorisé à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas \$10 000; puisque la municipalité de Barkmere s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la municipalité de Barkmere s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance courante de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 14 mars 2009 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

La conseillère de Schultess propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :